

SÉANCE ORDINAIRE du 08 avril 2022

L'An deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 01 avril 2022

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David–Adjoints et, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane– Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme MARCADET Carole, Mme ABSOLU Véronique, M. TARDIF Sébastien

Secrétaire : M. MESNIL David

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'ajouter à l'ordre du jour une délibération qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour lors de l'envoi des convocations : « Travaux de marché de l'Auberge des 3 Ecluses : Avenants au marché de travaux pour les lots 04, 06 et 07 »

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 11 mars 2022

Délib 2022-13 : Organisation du temps de travail

Approbation du protocole règlement de travail à 1607h et la journée de solidarité

Délib 2022-014 : Délibération de principe recours de l'aide à l'emploi du CDG45

Autorisation du conseil municipal au Maire d'avoir recours au service de l'aide à l'emploi du CDG45 pour un remplacement d'agent absent ou en formation et accompagnement d'agent dans leur fonction

Délib 2022-015 : Proposition mission de reprise du projet lotissement communal de l'Etang des Bois

Devis estimatif du bureau ECMO pour la mission d'analyse des évolutions réglementaires et la reprise de l'esquisse et estimation actualisée qui se chiffre à un prix global et forfaitaire de 1500 € HT (1800 € TTC). Le Conseil Municipal A l'unanimité, décide de confier la mission au bureau ECMO.

Délib 2022-16 : participation FAJ et FUL 2022

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2022 :

- de participer au financement du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) à hauteur de 0,11€ par habitants (population légale au 1^{er} janvier 2022 : 640 habitants), soit un montant de 70,40€ ;
- de participer au financement du FUL (Fonds Unifié Logement et dispositif solidarité, énergie et eau) à hauteur de 0,77€ par habitants (640 hab.), soit un montant de 492,80€. *Dépenses prévues au BP 2022*

Délib 2022-17 : Compte de gestion budget principal 2021

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ledit compte de gestion.

Délib 2022-18 : Compte administratif budget principal 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HARENG Sylviane, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal -exercice 2021, dressé par Mr Daniel LEROY - Maire,

compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté, qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 243.537,59 soit :

	Résultat Exercice n-1	Résultat exercice 2021	Résultat de Clôture 2021	Résultat cumulé 2021
Fonctionnement				
<i>Recettes</i>		404.476,99		
<i>Dépenses</i>		331.329,40		
Résultat	125.427,64	73.147,29	198.574,93	198.574,93
Investissement				
<i>Recettes</i>		730.226,04		
<i>Dépenses</i>		731.471,59		
Résultat	46.208,21	-1.245,55	44.962,66	44.962,66
TOTAL	171.635,85	71.901,74	243.537,59	243.537,59

Délib 2022-19 : Compte de gestion budget assainissement 2021

Après en avoir délibéré,

Considérant que le compte de gestion du budget d'assainissement dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ledit compte de gestion.

Délib 2022-20 : Compte administratif budget assainissement 2021

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme HARENG Sylviane, approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget assainissement - exercice 2021, dressé par Mr Daniel LEROY- Maire, compte administratif identique au compte de gestion préalablement adopté qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 101 994.62 soit :

	Résultat exercice n-1	Résultat exercice 2021	Résultat clôture 2021
Fonctionnement			
<i>Recettes</i>		52.702,77	
<i>Dépenses</i>		61.455,47	
Résultat	42.714,95	-8.752,70	33.962,25
Investissement			
<i>Recettes</i>		36.174,00	
<i>Dépenses</i>		24.362,62	
Résultat	56.220,99	11.811,38	68.032,37
TOTAL	98.935,94	3.058,68	101.994,62

Délib 2022-21 : affectation du résultat 2021 – budget principal

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 – budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

- en section de fonctionnement : 198.574,93 (R 002)
- en section d'investissement : 44.962,66 (R 001)

Délib 2022-22 : affectation du résultat 2021 – budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 – budget assainissement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- excédent de fonctionnement : 33.962,25 € (article R 002-fonctionnement)
- excédent d'investissement : 68.032,37 € (article R 001-investissement)

Délib 2022-23 : vote des taux de taxes directes locales 2022

Le Conseil Municipal dans le cadre du projet de budget 2022, après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2022 et du montant des allocations compensatrices (3.668 €), de l'effet du coefficient correcteur (-14.540 €) décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition, soit : T.F.B. = 39,30 ; T.F.N.B. = 53.31. Le produit fiscal attendu ainsi obtenu s'élève à 225.800 euros

Délib 2022-24 : vote du tarif assainissement 2022

Dans un souci d'équilibre du budget annexe assainissement 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement comme suit :

- part fixe annuelle à 60 euros ttc (reste identique à 2021)
- part variable basée sur la consommation d'eau à 1,10 euro le m³

Délib 2022-25 : vote budget primitif 2022 budget principal

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif principal 2022 tel que proposé, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 638.653 € et à 1 179.722€ en dépenses et recettes d'investissement

Délib 2022-26 : vote budget primitif 2022 budget assainissement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif assainissement 2022 tel que proposé, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 85.145€ et à 99.980€ en dépenses et recettes d'investissement

Délib 2022-27 : Vote des subventions 2022 aux associations et projet classe découverte école du Joudry au budget primitif 2022

Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2022 soit un total de 6 280 € réparti pour 2 705 € aux associations et 3 575 € au projet de classe de découverte de l'école du Joudry

Délib 2022-28 : Avenant plus-values marché Auberge des 3 Ecluses

Considérant la délibération n°2021-32 du 15 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux Réhabilitation de l'Auberge des 3 Ecluses,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour les lots suivants afin de répondre à la norme accueil paysan à l'étage et isoler la longère pour une utilisation comme lieu de stockage.

Lot		Entreprise	Montant HT Base	Montant Avenant	Nouveau montant HT
04	PLATRERIE / ISOLATION	AMG	81 257,50 €	+ 18 315,00 €	99 572,50 €
06	PLOMBERIE / CHAUFFAGE	SARL LTB	51 970,54 €	+ 3 434,54 €	55 405,08 €
07	ELECTRICITE / VMC	Perret	33 090,00 €	+ 7 849,71 €	40 939,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'avenant comme détaillé ci-dessus,

- autorise le Maire à signer l'avenant en question et toutes pièces s'y rapportant

Des devis ont été demandés pour l'installation d'un vidéo projecteur dans la salle de conseil.
Devis retenu l'entreprise DG pour un montant 1 547.90 € HT, 1857.48 € TTC

A l'occasion de l'accueil des nouveaux habitants, la commission souhaite leur remettre un sac totebag avec le logo de la commune : Le conseil choisi la proposition de 100 sacs (240gr/m²) à 3.03 € ht l'unité

Divers :

Le maire informe le conseil que pour l'entretien de la parcelle AL 340, propriété de la commune, en vue du projet du futur lotissement de l'Etang des Bois, il a été convenu avec M. DELOUCHE, habitant de la commune, de couper le bois et de l'enlever.

Le prix de vente convenu est de 180 €

Après échange avec les conseillers, il a été décidé que M. DELOUCHE fasse un don de ce montant à la coopérative scolaire.

Prochain conseil municipal le 13 mai à 19h
Séance levée 22h15